



## DEMANDE DE SUBVENTION

### Achat de broyeur

---

Le Smictom de la Région de Saverne soutient les communes qui acquièrent un broyeur de déchets verts en vue du broyage des déchets verts de leurs habitants.

Dépenses éligibles : acquisition d'un broyeur de déchets verts.

Montant de la subvention : 75 % du coût du broyeur dans la limite de 1 000 €.

Conditions d'octroi : organiser le broyage des déchets verts des habitants ainsi qu'une distribution de ces broyats aux habitants et communiquer sur la réduction de ces déchets.

Modalités de versement : la subvention sera versée sur production de la facture/des supports de communication et signature de la convention

#### Description sommaire du dispositif (objectifs, etc.) :

*Le Smictom de la région de Saverne traite les données recueillies dans le but de vérifier l'éligibilité de votre demande de subvention. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous rendre sur la page « mentions légales » de notre site internet : <https://www.smictomdesaverne.fr/mentions-legales/> ou demander à l'accueil du Smictom.*

#### La commune (demandeur)

Nom et adresse de la commune :

Personne référente à contacter :

E-mail du référent :

Tél :

Je, soussigné \_\_\_\_\_, sollicite une aide financière du Smictom de la Région de Saverne pour la réalisation de l'achat objet de la présente demande.

**Le demandeur** (date, cachet et signature)

#### Frais engagés

Nature des autres frais (pour information) :

Coût global (en € TTC)	
Coût pris en charge par le Smictom (en € TTC)	

**MERCI DE JOINDRE A VOTRE DEMANDE LA/LES FACTURES CORRESPONDANT AUX FRAIS AINSI QUE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.**